

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 001-4317/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'engagement de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence MET 18/7454/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de son territoire. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Situé dans le prolongement et la philosophie de l'Agenda de la Mobilité, le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole (PDU) a pour objet de définir l'organisation des déplacements des personnes et des marchandises, sur une période de 10 ans. C'est une démarche de planification imposant une coordination entre acteurs institutionnels et privés.

Son élaboration s'inscrit dans la démarche stratégique du projet Métropolitain et permet notamment de préciser le contenu de certains chapitres de l'Agenda. En effet, selon les dispositions de l'article L1214-1 du Code des Transports, le PDU « détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité ».

L'engagement de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence a été adopté en Conseil de Métropole le 14 décembre 2017.

**Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 Octobre 2018**

Des objectifs ont été définis, conformément aux objectifs généraux prévus au Code des Transports : équilibre durable entre mobilité et protection de l'environnement et de la santé, cohésion sociale et urbaine, diminution de trafic automobile, développement des transports collectifs, organisation du stationnement et requalification des réseaux, enjeux de cohérence urbanisme / transport / développement économique.

Une démarche projet, transversale et inclusive, est essentielle. Sa mise en œuvre suppose un travail partenarial entre les agences d'urbanisme, l'association AtmoSUD et les directions de la Métropole et la conduite d'ateliers et de groupes de concertation thématiques, représentatifs, ancrés territorialement. Les actions proposées tiendront compte des logiques de bassins de mobilité et des ressources financières mobilisables. Des moyens de communication innovants seront mis en œuvre dans le but de diffuser, sensibiliser, et mobiliser les publics.

Pour ce faire, la consultation lancée par la Métropole Aix-Marseille-Provence conduira à choisir une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour participer à l'élaboration du PDU composée de bureaux d'experts (élaborations d'études, préparation de la concertation, communication assistance juridique, management de projet, évaluation du PDU).

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Décembre 2017 : Délibération et lancement du PDU Métropolitain

Janvier à juin 2018 : Elaboration du diagnostic, des enjeux et des objectifs stratégiques du PDU

Juillet à décembre 2018 : Construction du projet, et arrêt du PDU

Janvier 2019 à décembre 2019 : Consultation des PPA, enquête publique et approbation du PDU.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
REGION (CRET 2018-2020)	20 %	65.040 € HT
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	80 %	260.160 € HT
TOTAL	100%	325.200 € HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 Octobre 2018

- La délibération TRA 001-3239/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017, portant approbation de l'engagement de l'élaboration du Plan de Déplacements urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération TRA 003-3241/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017, portant création et affectation d'une opération pour des études structurantes de la mobilité métropolitaine;

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'engager l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La recette sera constatée au budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Section Investissements - Nature : 1312 - Sous Politique : A 420 - Opération N°2018103600.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 Octobre 2018